

Paris, le 15 janvier 2026

**Taux de tarification des AT-MP
Année 2026**

En application de l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2026, les taux de la tarification des AT-MP pour l'année 2026 dans les Industries Electriques et Gazières sont les suivants :

Nature du risque	Code risque	Taux de cotisation
Agents statutaires des IEG	40.1ZE	0,16 %
Salariés non statutaires des IEG	40.1ZF	2,05 %

Emmanuelle MEUNIER

Secrétaire Générale

meunier